

#### SECTION SPORTIVE SCOLAIRE VOLLEY-BALL

Année scolaire 2019/2020

#### **PRESENTATION**

NOM DE L'ÉLÈVE :
PRENOM DE L'ÉLÈVE :

La section sportive du collège Jacques Prévert s'adresse à tous les élèves de l'établissement. Les élèves suivent tous les enseignements scolaires. S'y ajoutent 3 heures de pratique du volley-ball par semaine. Il n'est pas obligatoire de pratiquer dans un club pour pouvoir postuler à la section sportive.

Le Principal Régis FRATISSIER La section sportive s'adresse à des jeunes motivés et sérieux; ils devront avoir une capacité de travail réelle afin de s'épanouir dans une activité sportive supplémentaire sans menacer leur réussite scolaire.

Dossier suivi par Cathy GIRRE, Professeur d'EPS Le dossier de candidature est téléchargeable à l'adresse suivante : <a href="http://college-prevert-coutances.etab.ac-caen.fr">http://college-prevert-coutances.etab.ac-caen.fr</a> - rubrique section sportive - ou peut être retiré au secrétariat du collège et doit être constitué des pièces suivantes :

Téléphone 02 33 76 61 31

Fax 02 33 76 61 30

Mél. ce.0501206p @ac-caen.fr

> Coutances cedex

20 avenue Jean-François Millet BP 732 50207

- <u>la demande d'inscription</u> signée par la famille
- la lettre de motivation signée par l'élève
- <u>le positionnement de l'élève</u> rempli par le professeur des écoles pour les futurs élèves de 6ème ou du professeur principal pour les futurs élèves de 5ème, 4ème et 3ème
- pièces complémentaires à joindre au dossier :
  - une enveloppe timbrée portant l'adresse de la famille (format 22.8 X 16.2)
  - une photocopie du livret de notes du CM2 pour les futurs 6ème et une photocopie des bulletins pour les futurs élèves venant d'un autre collège que le collège Prévert.

Le Principal,

Régis FRATISSIE

NB 1 : La date limite de dépôt des dossiers est fixée au lundi 03 juin 2019.

NB 2 : La présence de l'élève est obligatoire à la journée de détection le vendredi 07 juin 2019 de 14h00 à 16h00 au gymnase Claires Fontaines.

A partir de 16h00 : rencontre avec les parents des candidats hors collège Prévert (CM2 et 6ème, 5ème, 4ème des autres collèges).

<u>NB 3 :</u> L'adhésion à l'Association Sportive du collège est obligatoire ; coût de la licence : 18,00 €uros.

<u>NB 4</u>: Les élèves admis à la section sportive scolaire devront fournir, en septembre, un certificat médical délivré par un médecin du sport (avec passage obligatoire d'un électrocardiogramme); l'imprimé vous sera adressé si votre enfant est admis à la section sportive.



# SECTION SPORTIVE SCOLAIRE VOLLEY-BALL

Année scolaire 2019/2020

DEMANDE D'INSCRIPTION
EN CLASSE DE : 6ème 5ème 4ème 3ème
NOM :
Etablissement fréquenté en 2018/2019 :
Je soussigné, Mme/M



Signature de l'élève

## **SECTION SPORTIVE SCOLAIRE VOLLEY-BALL**

Année scolaire 2019/2020

LETTRE DE MOTIVATION DE L'ENFANT						
élève inscrit dans le cadre ci-dessous ses motivations.						
X						
ait à, le						



### **SECTION SPORTIVE SCOLAIRE VOLLEY-BALL**

Année scolaire 2019/2020

### POSITIONNEMENT DE L'ELEVE

de pouvo	oir l'aider à	réussir, il est	souhaitab
Toujours	Souvent	Quelquefois	Rarement
	Toujours	Toujours Souvent	de pouvoir l'aider à réussir, il est